

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/40

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Création d'un emploi permanent d'opérateur (trice) de vidéoprotection à temps complet.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Il appartient donc au conseil municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'opérateur (trice) de vidéoprotection.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'opérateur (trice) de vidéoprotection à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- L'agent recruté aura pour fonctions : *Assurer la prévention, la surveillance, le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique. Contribuer à la sécurisation des lieux, des espaces et des bâtiments publics par le biais d'une vidéo protection ; exploiter les images en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites.*
- Cet emploi est équivalent à la catégorie C et ouvert aux grades suivants :
 - Adjoint Technique Territorial,
 - Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe,
 - Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe,
 - Adjoint Administratif Territorial,
 - Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe,
 - Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.
 - Cet emploi est créé à compter du 8 Juillet 2021.

Par dérogation

L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

- 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'Adjoint Technique ou Adjoint Administratif, échelon 1.

Il devra justifier d'un niveau d'études, et/ou diplôme et/ou expérience professionnelle.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

- ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire portant création d'un emploi permanent d'opérateur (trice) de vidéoprotection à temps complet.
- MODIFIE en conséquence le tableau des emplois.
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,

Pierre ROUQUAROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/41

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Création d'un emploi permanent d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à temps complet

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Il appartient donc au conseil municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- L'agent recruté aura pour fonctions : Assurer la prévention, la surveillance, le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.
- Cet emploi est équivalent à la catégorie C et ouvert aux grades suivants :
 - Adjoint Technique Territorial,
 - Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe,
 - Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe.
- Cet emploi est créé à compter du 8 Juillet 2021.

Par dérogation

L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

- 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'Adjoint Technique, échelon 1.

Il devra justifier d'un niveau d'études, et/ou diplôme et/ou expérience professionnelle.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

- ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire portant création d'un emploi permanent d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à temps complet.
- MODIFIE en conséquence le tableau des emplois.
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire.




Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/42

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Création d'un emploi non-permanent de conseiller numérique à temps complet.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II ;

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de la collectivité ;

Monsieur le Maire propose :

De créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C, afin de mener à bien le projet identifié suivant : **Dispositif Conseiller Numérique France Services**, pour une durée de 2 ans minimum (6 ans maximum) soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2023 inclus. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet. L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon la grille indiciaire du grade d'Adjoint Administratif ou Technique Territorial. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création d'un emploi non permanent de conseiller numérique pour une durée de deux ans.
- PREND acte que la rémunération correspondra au grade d'Adjoint Administratif ou Technique territorial.
- AUTORISE Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet de l'Etat pour le financement du poste de conseiller numérique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- INSCRIT les dépenses nécessaires au Budget principal de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.




Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/43

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Créations et suppressions d'emplois avec effet au 8 Juillet 2021.
Liste des emplois dont les titulaires sont soumis au Statut des Fonctionnaires Territoriaux.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil décide la création et la suppression d'emplois, avec effet du 8 Juillet 2021 :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES

♦ **Créations d'Emplois :**

- 4 emplois de Rédacteur à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Administratif à temps complet
- 1 emploi de Technicien Principal de 2^{ème} Classe à temps complet
- 2 emplois d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet

♦ **Suppressions d'Emplois :**

- 1 emploi d'Attaché Principal à temps complet
- 1 emploi d'Attaché à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps complet

arrête en conséquence ainsi qu'il suit, à partir du 8 Juillet 2021, la liste des emplois permanents dont les titulaires et non titulaires sont soumis au statut général des fonctionnaires territoriaux :

CAT	GRADES / EMPLOI	Nbre de postes	EMPLOI POURVUS				EFFECTIFS BUDGETAIRES (non pourvus/vacants)			
			TC	ETP	TNC	ETP	TC	ETP	TNC	ETP
EMPLOI FONCTIONNEL		2	1	1	0	0	1	1	0	0
A	Directeur Général des Services	1	1	1		0		0		0
A	Directeur Général Adjoint des Services	1		0		0	1	1		0
FILIERE ADMINISTRATIVE		42	28	28	3	2,14	11	11	0	0
A	Attaché Hors Classe	1	1	1		0		0		0
A	Attaché Principal	2	2	2		0	0	0		0
A	Attaché	2	2	2		0	0	0		0
B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	4	3	3		0	1	1		0
B	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1		0		0	1	1		0
B	Rédacteur	5	1	1		0	4	4		0
C	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	17	15	15		0	2	2		0
C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	5	2	2	2	1,43	1	1		0
C	Adjoint Administratif	5	2	2	1	0,71	2	2		0

FILIERE TECHNIQUE		129	81	81	11	6,84	37	37	0	0
A	Ingénieur Principal	1		0		0	1	1		0
A	Ingénieur	1		0		0	1	1		0
B	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	4	3	3		0	1	1		0
B	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	9	4	4		0	5	5		0
B	Technicien	2	2	2		0		0		0
C	Agent de Maîtrise Principal	21	13	13		0	8	8		0
C	Agent de Maîtrise	32	24	24	1	0,74	7	7		0
C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	8	5	5		0	3	3		0
C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	28	20	20	2	1,34	6	6		0
C	Adjoint Technique	23	10	10	8	4,76	5	5		0
FILIERE CULTURELLE		4	3	3	0	0	1	1	0	0
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	1		0		0		0
C	Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1		0		0		0
C	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1		0		0		0
C	Adjoint du Patrimoine	1		0		0	1	1		0
FILIERE SPORTIVE		5	2	2	0	0	3	3	0	0
B	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	3	2	2		0	1	1		0
B	Educateur des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	1		0		0	1	1		0
B	Educateur des A.P.S.	1		0		0	1	1		0
FILIERE SOCIALE		13	11	11	0	0	2	2	0	0
C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe	12	11	11		0	1	1		0
C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	1		0		0	1	1		0
FILIERE ANIMATION		4	3	3	0	0	1	1	0	0
B	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1		0		0		0
B	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1		0		0	1	1		0
B	Animateur	2	2	2		0		0		0
C	Adjoint d'Animation principal de 1 ^{ère} classe	0		0		0		0		0
FILIERE POLICE MUNICIPALE		11	6	6	0	0	5	5	0	0
B	Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1		0		0		0
C	Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	6	4	4		0	2	2		0
C	Brigadier de Police Municipale	2		0		0	2	2		0
C	Gardien-Brigadier de Police Municipale	2	1	1		0	1	1		0
TOTAL		210	135	134	14	8,98	61	60	0	0

CAT	GRADE / EMPLOI	Nbre	EMPLOI POURVUS				EFFECIFS BUDGETAIRES (non pourvus)			
			Temps complet	ETP	Temps non complet	ETP	Temps complet	ETP	Temps non complet	ETP
A	Collaborateur / Directeur de Cabinet	1	1	1		0		0		0
A	DST / Ingénieur	1	1	1		0		0		0
A	Chargé de Mission / Protocole	1	1	1		0		0		0
B	Maître-Nageur	1				0	1	1		0
C	ASVP	1				0	1	1		0
C	Opérateur(trice) Vidéo	1				0	1	1		0
	TOTAL	6	3	3	0	0	3	3	0	0

Dit que la dépense sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2021, Chapitre 012, Article 64111.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAROL

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2021/44

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Délégation de service public

Objet : Avenant n° 3 à la Délégation de Service Public portant production et distribution de l'eau potable

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Monsieur le Maire expose que la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'eau potable sur la commune de Limoux a pris effet le 1^{er} août 2017 avec une échéance au 31 juillet 2024.

Par un avenant n° 1 en date du 30 Avril 2018, reçu en Préfecture de l'Aude le 2 Mai 2018 il a été, notamment, modifié les modalités de facturation et de gestion du compte GER.

Cet avenant n'a eu aucun impact financier.

L'avenant n° 2 a pour objet de prendre en compte l'impact pour le Déléataire, en terme d'achats d'eau à la commune d'Alet-les-Bains, de la fermeture du puits Saint-Pierre depuis le 1^{er} janvier 2020 et le retard pris sur la mise en œuvre d'un traitement de la turbidité de la source Biscaye.

En valeur 2017 (date de signature du contrat), le prix de la part variable est augmenté de 0,1116 euros HT/m³.

Sur la valeur totale du contrat, cet avenant n° 2 a eu un impact de 4,96 %.

Par ailleurs, dans le cadre de la transformation du SIVU en SIVOM avec la compétence facultative à la carte distribution d'eau potable certaines communes membres ont décidé de transférer leur compétence distribution d'eau potable au SIVOM des Eaux du Limouxin.

C'est notamment le cas des communes de Limoux, de La Digne d'Amont et de La Digne d'Aval.

Avant le transfert, la commune de Limoux exerçait la compétence eau potable (production et distribution) au travers d'une délégation de service public confiée à la société VEOLIA EAU.

Avant le transfert, la commune de La Digne d'Amont exerçait la compétence distribution d'eau potable au travers d'une délégation de service public confiée à la société VEOLIA EAU.

Avant le transfert, la commune de La Digne d'Aval exerçait la compétence distribution d'eau potable en régie.

Le présent avenant n° 3 a pour objet :

- D'acter le transfert partiel de la délégation de service public portant sur la compétence distribution d'eau potable du périmètre de la commune de Limoux au SIVOM des Eaux du Limouxin ;
- L'intégration du réservoir de Ninaute et les réseaux qui y sont rattachés situés sur le territoire de la commune de Limoux ;
- L'intégration dans le périmètre du Contrat du territoire de La Digne d'Amont et du territoire de La Digne d'Aval.

1/ Sur le transfert partiel au SIVOM des Eaux du Limouxin

L'avenant n° 3 prévoit la dissociation entre la compétence production, traitement et stockage d'eau potable, qui reste de la compétence de la ville de Limoux, et la compétence distribution d'eau potable qui est transférée, depuis le 1^{er} janvier 2021.

2/ Sur l'intégration du réservoir de Ninaute et des réseaux qui y sont rattachés

Le service de Ninaute comprend :

- Réservoir de Ninaute de capacité 150 m³ ;
- 1,6 km de réseaux ;
- 1 compteur abonné.

Ce service est lié au système de distribution d'eau potable de Limoux et n'avait pas été intégré au périmètre initial du contrat.

A ce jour, ce service dessert uniquement le centre de loisirs de Ninaute.

3/ Sur l'intégration dans le périmètre de La Digne d'Amont et de La Digne d'Aval

La Digne d'Aval est actuellement gérée, pour la compétence distribution de l'eau potable, en régie directe ; étant donné qu'il s'agit du seul périmètre en régie il apparaît préférable, afin d'assurer une qualité du service identique sur tout le périmètre, d'intégrer La Digne d'Aval dans le périmètre de la Délégation du SIVOM des Eaux du Limouxin.

La Digne d'Amont est actuellement gérée en délégation de service public, laquelle prend fin à compter du 1^{er} septembre 2021.

Il apparaît donc préférable d'intégrer à la Délégation du SIVOM des Eaux du Limouxin le périmètre de La Digne d'Amont plutôt que de lancer une nouvelle DSP sur un périmètre réduit.

4/ Evolution de la tarification

i/ Evolution de la tarification de la ville de Limoux

En valeur 2017, le prix de la part variable est augmenté de 0,0471 euros HT/m³.

Le prix de la part fixe n'est pas modifié (hors actualisation).

- prix de base contrat initial : 0,825 € HT
- prix après avenant n° 2 : 0,9366 € HT
- prix après avenant n° 3 : 0,9837 € HT

Au 1^{er} juillet 2021, après actualisation, le prix au m³ est de 1,0227 € HT.

ii/ Fixation de la tarification pour La Digne d'Aval

La tarification proposée pour La Digne d'Aval est la suivante en valeur au 1^{er} janvier 2021 :

Part variable R30 = 1,6000 € HT/m³

iii/ Fixation de la tarification pour La Digne d'Amont

La tarification proposée pour La Digne d'Amont est la suivante en valeur au 1^{er} janvier 2021 :

Part fixe P20

Pour compteur 15 & 20 mm = 27,40 € HT / semestre

Pour compteur 30 mm = 47,95 € HT / semestre

Pour compteur 40 mm = 69,26 € HT / semestre

Pour compteur 60 mm = 130,15 € HT / semestre

Pour compteur 80 mm = 215,37 € HT / semestre

Part variable R20 = 1,9181 € HT/m³

En cumulant les deux augmentations liées aux avenants n° 2 et n° 3 le prix moyen 120 m³ incluant la part fixe et la part variable du délégataire a augmenté, en valeur 2017, pour les usagers de Limoux de 15 %.

A noter que cette augmentation a été intégralement compensée par un ajustement à la baisse de la surtaxe afin que l'impact financier soit neutre pour les usagers du périmètre de Limoux.

Par ailleurs, en cumul des deux avenants cela représente une augmentation de la valeur du contrat (chiffre d'affaire généré pour le délégataire) de 11,58 % décomposée en 4,96 % au titre de l'avenant n° 2 et 6,31 % au titre du présent avenant n° 3.

LIMOUX EAU	Début contrat	Réalisé					Prévisionnel - CEP			TOTAL	Impact avt %
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
	01/08/2017										
	Fin contrat	31/07/2024									
	valeur k	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Valeur k		1,000000	0,997067	1,026396	1,025804	1,039610					
Total CA CEP	1	320 674	880 275	871 979	837 175	851 574	854 940	858 273	358 762	5 833 652	
Total CA CEP actualisé	1,039610	333 376	917 835	883 205	848 442	885 305	888 804	892 269	372 972	6 022 208	
Impact avt 2	1,025804					81 982	82 231	82 476	47 976	294 665	
Impact avt 2	1,039610					83 085	83 338	83 586	48 622	298 631	4,96%
Impact avt 3	1,039610					89 760	119 787	119 892	69 597	399 036	6,31%
Total CA avt actualisé	1,039610	0	0	0	0	172 845	203 125	203 478	118 219	697 667	11,58%

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-6 du CGCT la commission de délégation de service public a rendu son avis le 15 juin 2021.

L'article L. 3135-1 du code de la commande publique prévoit les hypothèses dans lesquelles la modification d'un contrat de concession est autorisée :

« Un contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence, dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat, lorsque :

- 1° Les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ;
- 2° Des travaux ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ;
- 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;
- 4° Un nouveau concessionnaire se substitue au concessionnaire initial du contrat de concession ;
- 5° Les modifications ne sont pas substantielles ;
- 6° Les modifications sont de faible montant.

Qu'elles soient apportées par voie conventionnelle ou, lorsqu'il s'agit d'un contrat administratif, par l'acheteur unilatéralement, de telles modifications ne peuvent changer la nature globale du contrat de concession »

L'article R. 3135-2 du code de la commande publique dispose que :

« Le contrat de concession peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 3135-3, des travaux ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le contrat de concession initial, à la condition qu'un changement de concessionnaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment aux exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants acquis dans le cadre de la concession initiale. »

Dans cette hypothèse le montant est limité à 50 % par opération.

En l'espèce la modification de l'avenant n° 3, inférieure à 50 %, est liée essentiellement à l'intégration des périmètres des communes de La Digne d'Aval et de La Digne d'Amont dans la délégation de service public tenant la création du SIVOM des Eaux du Limouxin et le transfert de la compétence distribution d'eau potable.

Par ailleurs, les modifications ne sont pas substantielles.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 avec la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, qui prendra effet le 15 Juillet 2021.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- VALIDE l'avenant n° 3, joint à la présente délibération, de la Délégation de Service Public relative à la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire des communes de Limoux, La Digne d'Aval et La Digne d'Amont, qui prendra effet le 15 Juillet 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 et tous les documents nécessaires à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme
Pour le Maire
et par délégation



L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/45

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Institutions et vie politique

Sous-Domaine : Intercommunalité

Objet : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Eaux du Limouxin.
Activité du 1^{er} Semestre 2021

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que les Délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale, Monsieur Pierre DURAND, Délégué au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Eaux du Limouxin, selon délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, présente au Conseil l'activité du 1^{er} semestre 2021 de cette structure intercommunale, qui ne donne lieu à aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation



L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2021/46

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Institutions et vie politique

Sous-Domaine : Intercommunalité

Objet : SYndicat Audois d'Energies et du Numérique.
Activité du 1^{er} semestre 2021

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que les Délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale, Monsieur Pierre DURAND, Délégué au SYndicat Audois d'Energies et du Numérique, selon délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, présente au Conseil l'activité du 1^{er} semestre 2021 de cette structure intercommunale, qui ne donne lieu à aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/47

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Institutions et vie politique

Sous-Domaine : Intercommunalité

Objet : Communauté de Communes du Limouxin.
Activité du 1^{er} semestre 2021

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que les Délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale, Monsieur Pierre DURAND, délégué à la Communauté de Communes du Limouxin présente au Conseil l'activité du 1^{er} semestre 2021 de cette structure intercommunale, qui ne donne lieu à aucune observation.

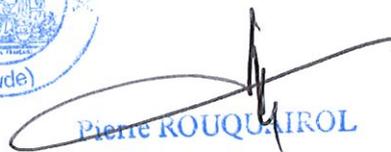
Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/48

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Institutions et vie politique

Sous-Domaine : Intercommunalité

Objet : Rapport annuel d'activité 2020
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Station d'Épuration du Limouxin.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel retraçant l'activité 2020, du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Station d'Épuration du Limouxin, est présenté à l'assemblée et ne donne lieu à aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,

Pierre ROUQUAROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/49

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Institutions et vie politique

Sous-Domaine : Intercommunalité

Objet : Rapport annuel d'activité 2020
Communauté de Communes du Limouxin.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel retraçant l'activité 2020, de la Communauté de Communes du Limouxin, est présenté à l'assemblée et ne donne lieu à aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/50

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Délégation de service public

Objet : Rapport annuel 2020 sur la délégation du service public de la fourrière pour véhicules automobiles et autres.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Conformément aux textes en vigueur, le rapport produit par la SARL ANG Auto, relatif à la délégation du service public de la fourrière pour véhicules automobiles et autres, au titre de l'année 2020, est présenté à l'assemblée et ne donne lieu à aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.


Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/51

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Délégation de service public

Objet : Rapport annuel 2020
Service Public Distribution d'Energie Electrique de LIMOUX.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND 6 Monsieur Alain LAPEYRE

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Conformément aux textes en vigueur, le rapport établi pour l'année 2020 par le Syndicat Audois d'Energies & du Numérique, pour le Service Public de la Distribution d'Energie Electrique de LIMOUX, est présenté à l'assemblée et ne donne lieu à aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Gene ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/52

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 6 de la loi n° 2020 – 1379 du 14 Novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Délégation de service public

Objet : Rapport annuel 2020
Service Public Distribution de Gaz de LIMOUX.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Conformément aux textes en vigueur, le rapport établi pour l'année 2020, par Gr.D.F. Services Vallées de l'Aude concessionnaire pour le service public de la distribution de gaz de LIMOUX, est présenté à l'assemblée et ne donne lieu à aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/53

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Délégation de service public

Objet : Rapport annuel 2020 sur la délégation du service public de la distribution d'Eau Potable.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Conformément aux textes en vigueur relatifs à l'obligation faite au délégataire d'un service public de produire chaque année aux Collectivités Territoriales un rapport sur les comptes et la qualité du service délégué, le rapport produit par la Société VEOLIA, délégataire du service public de distribution d'Eau Potable au titre de l'année 2020, est présenté à l'assemblée et ne donne lieu à aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/54

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Délégation de service public

Objet : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de l'eau.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Conformément aux textes en vigueur relatifs à l'obligation faite aux Collectivités Territoriales, de soumettre tous les ans un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, le rapport 2020 est présenté à l'assemblée et ne donne lieu à aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2021/55

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Décisions budgétaires

Objet : Virement de Crédit
Budget Principal
Durée d'Amortissement

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 Juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception :

- Des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans.
- Des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.
- Des subventions d'équipement versées publics sur une durée de 15 ans.
- Des subventions d'équipement versées privés sur une durée de 5 ans.

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Classe	Libellé	Nature	Durée/ans
01	Logiciels	2051	1
01B	Progiciels	2051	5
02	Voitures	2182	5
03	Camions	2182	8
04	Mobilier	2184	10
05	Matériel de bureau lourd	2183	10
06	Matériel informatique léger	2183	2
07	Matériel classique léger	2188	6
08	Coffre-fort	2188	30
10	Plantations	2121	15
11	Matériel de bureau léger	2183	5
12	Matériel informatique lourd	2183	5
13	Matériel classique durable	2158-2188-21758-21788	10
14	Matériel électrique (chauffage) léger	2188	5
16	Outillage léger	2188-21578	3
17	Outillage durable	2188	5
18	Gros matériel	2188	10
19	Equipement de cuisine léger	2158-21758-2184-21784-2188-21788	10
20	Equipement de cuisine durable	2158-21758-2184-21784-2188-21788	15
21	Equipements sportifs légers	2158-21758-2184-21784-2188-21788	10
22	Equipements sportifs durables	2158-21758-2184-21784-2188-21788	15

23	Frais d'études, élaboration, modification doc urba	2031	10
24	Frais d'études non suivies de réalisation	2031	5
25	réseaux d'adductions d'eaux	21531	50
26	autres installations	21758	15
27	Appareils de levage-ascenseurs	2158-2188-21758-21788	25
28	Installations de voirie	2152-21752	20
29	Autres agencements et aménagement de terrains	2128	15
30	Installations générales, agencements aménagements des Construction	21311-21312-21318-2135-2138	15
31	Bâtiments légers, abris	2138	15
32	Subventions d'équipements aux personnes de droits privées	20421-20422-20423	5
33	Subventions d'équipements - Biens Mobiliers, matériels et études - Social	204181	40
34	Subventions d'équipements - Biens Mobiliers, matériels et études -	204181	30
35	Subventions d'équipements - Bâtiments et installation -Social	204182	40
36	Subventions d'équipements - Biens immobiliers et installations	204182	30

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DONNE son accord pour les durées d'amortissements citées ci-dessous.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2021/56

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Décisions budgétaires

Objet : Inscriptions Budgétaires
Budget Principal 2021.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Afin de régulariser des écritures d'ordre concernant des amortissements non comptabilisés, et à la demande de Madame la Comptable Public, il convient de procéder aux inscriptions budgétaires permettant ainsi la comptabilisation de ces écritures.

Les crédits permettant de les réaliser sont proposés dans la décision modificative ci-après.

Monsieur le Maire propose au Conseil, au titre du Budget Principal 2021, de procéder aux inscriptions budgétaires :

Amortissements des Immobilisations

⇒ En Section d'Investissement :

Recettes :

Chapitre 040 : « Immobilisations Incorporelles » : + 20 000,00 Euros

Article	Libellé	Montant
2804181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	6 000,00 €
2804182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 000,00 €
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	2 000,00 €
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	1 000,00 €
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	1 000,00 €
281568	AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE, DEFENSE CIVILE	1 000,00 €
28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	3 000,00 €
2804181	AUTRES ORG PUBLICS BIENS MOBILIER MAT ET ETUDES	2 000,00 €
281578	AUTRES	1 000,00 €
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 000,00 €
		20 000,00 €

Chapitre 10 : « Dotations, Fonds Divers et réserves » : - 20 000,00 Euros
Article 10226 : « Fonds de compensation de la T.V.A. »

⇒ **En Section de fonctionnement** :

Dépenses :

Chapitre 042 « Opération d'Ordre de Transfert de Section » : + 20 000,00 Euros
Article 6811 : « Dotations aux Amortissements »

Chapitre 011: "Charges à Caractères Général" : - 20 000,00 Euros
Article 6042 : « Prestation de Services »

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DONNE son accord aux inscriptions budgétaires telles qu'exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2021/57

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 7 JUILLET 2021
Convocation en date du 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au gymnase l'Olympie, conformément à l'article 8 de la loi n° 2021 – 689 du 31 Mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Julien RANCOULE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Jean-Pierre TAILHAN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Danièle LUQUET-PAGES à Mr Pierre BAC
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Décisions budgétaires

Objet : Décisions Modificatives
Budget Principal

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 12 Juillet 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil que par délibération numéro 2019/41 en date du 9 Décembre 2019 reçue en Préfecture de l'Aude le 12 Décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la cession par la Commune à la S.A.S Financière Compagnie Française de Cartonnage et d'imprimerie, de l'immeuble et du terrain abritant l'Atelier Relais S.A.S Financière Compagnie Française de Cartonnage et d'imprimerie.

Il précise ensuite que par délibération numéro 2019/42 en date du 9 Décembre 2019 reçue en Préfecture de l'Aude le 12 Décembre 2019, le Conseil Municipal a constaté le résultat de clôture du budget annexe Atelier Relais S.A.S Financière Compagnie Française de Cartonnage et d'Imprimerie, ainsi que la dissolution de ce budget.

Il est rappelé le principe selon lequel les soldes du bilan de sortie du budget annexe Atelier Relais S.A.S Financière Compagnie Française de Cartonnage et d'Imprimerie clos doivent être réintégrés dans la comptabilité principale de la commune par reprise en balance d'entrée.

La reprise au budget principal et le transfert des résultats au budget principal doit se traduire par des écritures budgétaires réelles.

Il propose donc de procéder à la réintégration des résultats du budget annexe au budget principal, d'une part et d'autre part de procéder aux inscriptions budgétaires y afférentes.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la réintégration des résultats du budget annexe Atelier Relais S.A.S Financière Compagnie Française de Cartonnage et d'Imprimerie au budget principal.
- DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder, au titre du budget principal de l'exercice 2021, aux inscriptions budgétaires conformes à l'instruction budgétaire et comptable M14, à savoir :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Chapitre 21 : « Immobilisations corporelles » 85 576,48 Euros
Chapitre 13 : « Etat et Etablissements Nationaux » 7 000,00 Euros

92 576,48 Euros

Recettes :

Chapitre 001 : « Résultat d'investissement reporté » : **92 576,48 Euros**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 011 : « Charges à caractère général » : 100 000,00 Euros
Chapitre 65 : « Autres charges de gestion courantes » : 74 340,82 Euros

174 340,82 Euros

Recettes :

002 : « Résultat de fonctionnement reporté » : **174 340,82 Euros**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation :

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAROL